

## L'UNION EUROPÉENNE ENTRE MORALE ET SOUTIEN À LA COLONISATION

**T**OUS les accords entre l'État d'Israël et l'UE « doivent indiquer sans ambiguïté et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967 ». Cette recommandation, publiée le 19 juillet dernier, s'appliquerait aux actions économiques mais aussi aux programmes de recherche et aux actions universitaires en général.

Pratiquement, cela signifie que l'Union européenne ne subventionnerait plus – ou ne consentirait plus de prêt à – des projets israéliens qui se situent, même partiellement, en Cisjordanie, sur le Golan et à Jérusalem-Est. C'est le premier volet de cet engagement politique. Le second volet, c'est l'ouverture à « l'étiquetage différencié » des produits israéliens des colonies, une directive – à caractère non contraignant mais qui peut avoir un gros impact – devant être publiée avant fin 2013. L'UE vise ainsi au respect du droit international et à la mise en lumière de la situation d'occupation<sup>1</sup>.

**LA PAIX AU RABAIS.** Dans son article du 3 septembre dans *La Croix*, Joël David insiste sur les répercussions de cette recommandation sur les programmes de recherche en Israël. Notamment dans le cadre du programme « Horizon 2020 » (Israël est le seul pays non européen à y être associé) avec les soixante-dix milliards d'euros que l'Union européenne va affecter à la recherche et au développement dans les sept ans à venir. Or, au cours des dernières années, l'État d'Israël a obtenu

**Le journal officiel de l'Union européenne publiait le 19 juillet dernier des « lignes directrices » prévoyant d'exclure, à partir de 2014, les territoires occupés de sa coopération avec Israël. L'occasion de revenir sur la politique européenne par rapport à l'État d'Israël et aux progrès de la campagne BDS.**

officiellement 1,5 euro de financement européen pour chaque euro apporté, sachant que le vrai gain est estimé entre 4 et 13 euros, du fait des liens étroits entre recherche scientifique et applications technologiques. Et l'UE est le deuxième bailleur de fonds de la recherche israélienne.

En parallèle, on peut rappeler que l'université hébraïque de Jérusalem a été construite sur des terrains occupés, et que de gros budgets de la recherche ont été affectés à l'action militaire et de répression : drones, armes chimiques, méthodes de maintien de l'ordre. Quant aux exportations, l'État israélien donne lui-même le

montant de deux cent trente millions d'euros annuel des colonies vers l'Europe, pour une exportation de produits palestiniens bloquée à quinze millions d'euros.

On s'interroge bien sûr à propos de ces décisions de l'Union européenne, alors que celle-ci n'a cessé depuis 1990 de renforcer sa coopération avec l'État d'Israël. Le rapport « La paix au rabais / Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes », publié en octobre 2012 par vingt ONG européennes, démontre ainsi l'hypocrisie de cette institution. Le sommet ayant été atteint avec l'admission de l'État d'Israël

*Fragment de la fresque réalisée par les enfants lors de la journée « 8 heures pour la Palestine » organisée à Bordeaux-Bacalan par Palestine 33. (Nous ne pouvons, hélas, la reproduire en couleurs !)*



1. Tout l'été, Israël a exercé un lobbying forcené sur l'UE et sur chacun des États membres pour les faire reculer sur l'application de ces « lignes directrices » et John Kerry s'y est joint au nom des USA, demandant qu'elles soient suspendues pendant les négociations Israël-OLP.

le 7 septembre 2010 au sein de l'OCDE, signe à la fois de la banalisation de la colonisation et de la conformité du pays à la doxa libérale.

Dans le même temps, l'UE paie les fonctionnaires palestiniens pour éviter l'explosion sociale.

**DES RELAXES.** Malgré leurs moyens modestes, les associations de défense des Palestiniens et des droits humains en général font bouger l'opinion publique. Ils sont relayés à Bruxelles par les ONG et des députés européens de conviction.

L'idée, taboue il y a quelques années, que les Palestiniens vivent un apartheid, fait son chemin. Des personnalités osent l'invoquer pour décliner une participation à un événement en Israël. Le physicien britannique Steffen Hawkins a eu le courage, malgré les pressions, de refuser de participer à la conférence du président israélien, au mois de mai. L'appel lancé dans une lettre ouverte par Roger Waters, ancien chanteur de Pink Floyd, a été entendu. En août, c'est le chanteur Salif Keita qui a annulé son concert à Jérusalem-Est. Des initiatives en tous genres se font jour, comme la dénonciation de la sponsorship par Sodastream du pavillon américain au festival de Cannes ou, en juin, la formulation du vœu de la municipalité de Paris en faveur de l'étiquetage différencié.

En France, les procès des militants, inculpés en général pour des appels au boycott dans des grandes surfaces, posent des vraies questions et aujourd'hui, la justice hésite à condamner.

Le tribunal d'Alençon a reporté sa décision sur le fond, en juin dernier. À Perpignan, en août, les militants ont été relaxés. Le 12 septembre le procureur de Pontoise s'en est remis à la « sagesse du tribunal » (qui rendra sa décision le 20 décembre). Soulignons qu'il n'y a qu'en France que des poursuites pénales sont engagées contre des appels au boycott, à la suite de la circulaire scélérate Alliot-Marie de 2010 dont nous exigeons l'abrogation.

Gageons que, dans peu d'années, les grandes surfaces françaises, comme elle le font déjà en Angleterre, ne présenteront plus de produits issus des colonies. Et que les produits palestiniens, pourquoi pas, feront l'objet de campagnes de promotion. Pour y contribuer, c'est à chacun d'entre nous de diffuser auprès de nos proches et des commerçants chez qui nous sommes clients la liste des produits élaborés dans les colonies.

Alice MONIER

**Nous abordons souvent dans notre journal les méfaits de la colonisation en Cisjordanie et de l'enfermement dans la bande de Gaza ; dans le même temps, sur ce qui est devenu le territoire israélien, et en particulier au Sud dans le Naqab, un autre sociocide cible les Bédouins arabes israéliens.**

## LA NAKBA SE POURSUIT POUR LES BÉDOUINS EN ISRAËL

**L**ES communautés bédouines, essentiellement nomades ou semi-nomades, vivaient sur l'ensemble de la Palestine historique. Comme toute la population indigène, les Bédouins subirent donc l'exode (la Nakba) en 1948. Puis les expulsions reprurent en 1967 lors de l'invasion de la Cisjordanie par Israël. Les tribus bédouines se disséminèrent alors sur un nouvel espace encore plus restreint.



Or les Bédouins du Néguev, population palestinienne d'Israël possédant la nationalité israélienne, constituèrent, dès l'origine, un frein à l'État du « peuple juif » d'autant plus fort que leur taux de natalité était élevé. Les dirigeants sionistes confrontés à cette problématique de « l'autre et du nombre » n'inventèrent cependant rien pour résoudre le dilemme ; ils mirent en place une politique d'isolation et d'oppression identique à celle qu'utilisèrent les États-Uniens vis-à-vis des Indiens et les Afrikaners vis-à-vis des Noirs.

Ce plan ségrégationniste sioniste comporte plusieurs niveaux : l'arsenal militaire en premier, mais appuyé et relayé par des lois et des mécanismes juridiques ainsi que par des entreprises économiques chargées de sa mise en œuvre. Et tout plan politique, surtout s'il est israélien, doit être adossé à une propagande vis-à-vis de l'in-

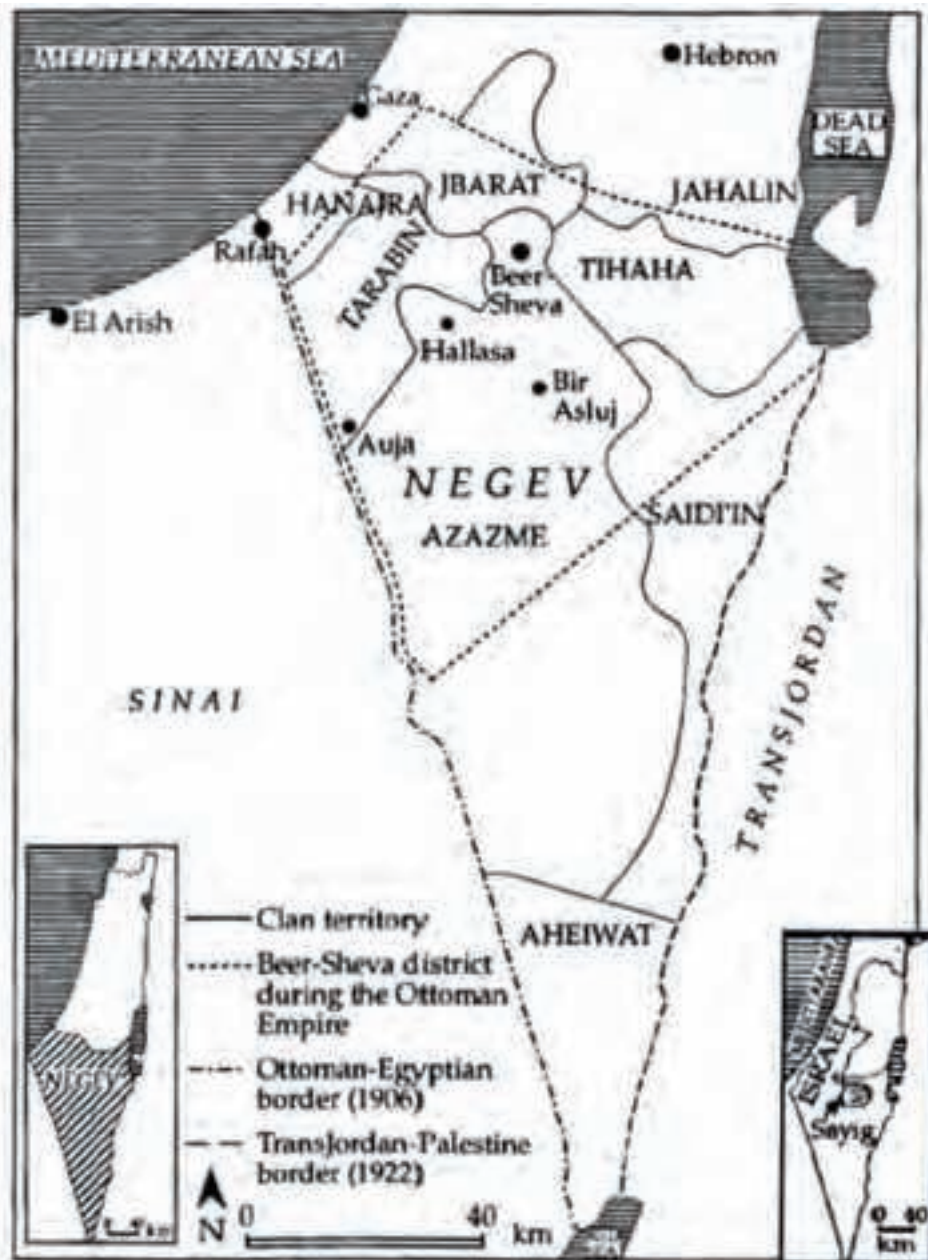
térieur mais aussi de l'extérieur. Après « une terre sans peuple pour un peuple sans terre » ce fut donc « le désert qui fleurit ».

Deux lois (sur la propriété des absents en 1950, et sur l'acquisition de la terre en 1953) ont permis d'expulser et de déposer les Bédouins de leurs terres. Une troisième (loi de planification et de construction, en 1965) servit à classer la plupart des terres bédouines en terres agricoles, rendant ainsi illégale toute construction existante.

**VILLAGES ILLÉGAUX.** Ces lois (pour ne citer que les principales) eurent deux conséquences dramatiques pour les Bédouins du Naqab (Néguev) : leur regroupement planifié et organisé dans des villes créées spécifiquement par l'État israélien, et « l'apparition » de villages non reconnus au regard de la loi israélienne, donc inexistantes et illégales : les agglomérations existantes qui se trouvent sur la terre des Bédouins dont les droits de propriété ne sont pas reconnus par l'État.

La création de villes de regroupement, dans lesquelles environ cent mille Bédouins vivent aujourd'hui, pourrait être jugée par le profane comme une évolution urbaine positive et porteuse de progrès matériel. Mais l'objectif de l'État israélien ne se situe pas à ce niveau ! En effet ces secteurs urbains ne bénéficient pas des mêmes investissements sociaux et économiques que les villes israéliennes « juives » et leurs habitants y sont entassés dans des appartements inadaptés.

À l'inverse, pour la quarantaine de villages désormais non reconnus, les choses sont plus claires : ils n'ont plus aucune existence ! Ils ne figurent sur aucune carte ni aucun document d'urbanisme du gouvernement israélien. De ce fait, ils ne bénéficient d'aucune infrastructure (route, eau, électricité...), la



Carte publiée du numéro spécial de la revue de l'UJFP, De l'autre côté, « Le Désert des Bédouins ».

Au début du XX<sup>e</sup> siècle (carte ci-contre), les 95 tribus bédouines, organisées en « clans », étaient concentrées dans le Naqab dont elles constituaient la composante historique. 85 % à 90 % des Bédouins furent chassés en 1948. La majorité d'entre eux s'est réfugiée dans les pays voisins et dans la bande de Gaza. Certains se sont sédentarisés en Galilée (beaucoup d'hommes ont longtemps servi comme pisteurs dans l'armée israélienne), au centre d'Israël et à Jérusalem. En Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain existent des communautés très clairsemées et isolées, essentiellement dans la zone A (sous autorité palestinienne). Les 11 tribus qui restèrent au Naqab furent arrachées à leurs terres et déplacées vers le Siyag (territoire clos), triangle le plus sec et le moins fertile au Nord-Est.

apartheid. Lors de l'intervention des forces militaires ils s'opposent aux armes à mains nues ; après chaque destruction de village la population le reconstruit avec les matériaux de récupération. Cette résistance obstinée entrave sérieusement les visées du gouvernement qui prépare de nouvelles lois.

**LA JUDAÏSATION OFFICIAISÉE.** Le plan Praver, conceptualisé depuis 2010 et approuvé par le gouvernement le 11 septembre 2011, prévoyait la destruction de nombreux villages et le départ forcé de vingt mille à trente mille Bédouins de leurs terres. Thabet Abou Rass, chercheur du centre Adalah (centre pour la défense de la minorité arabe), en a fait l'analyse : « Jamais un tel plan n'a encore été conçu par l'établissement colonial sioniste puisqu'il utilise tous les outils pour parachever le nettoyage ethnico-religieux du Néguev. »

Poursuivant la « judaïsation » d'Israël et donc du Néguev, jetant aux oubliettes le rapport de la Commission Goldberg mise en place par le gouvernement fin 2007 pour mettre fin aux litiges fonciers entre

« plus grande démocratie du Proche-Orient » considérant que leurs habitants n'ont pas à avoir de municipalité, donc pas de services publics (école, santé, assainissement, ramassage des déchets...).

Ces villages sont régulièrement détruits, bien évidemment avec l'intervention des forces armées, mais aussi avec la participation active de la société KKL/FNJ<sup>1</sup>, qui joue un rôle central dans la dépossession des Palestiniens de leurs terres. « Vitrine » écologique du gouvernement israélien vers l'extérieur, c'est elle qui, après avoir démoli les maisons, arraché les oliviers, détruit les cultures et les pâturages des terres bédouines et en avoir chassé les troupeaux, plante des

forêts, prétendant sans vergogne faire « fleurir le désert »...

N'ayant d'autres terres que celles de leurs ancêtres, les Bédouins résistent à cet

Al Araqib est un des villages bédouins martyrs et résistants : entre juillet 2010 et juillet 2013, les forces de police et du KKL/FNJ l'ont détruit à quarante-neuf reprises.



1. Keren Kayemet LeIsrael/Fonds national Juif, organisation créée en 1901 par le mouvement sioniste dans l'objectif de s'approprier les terres des Palestiniens.

l'État et les Bédouins<sup>2</sup>, la Knesset (Parlement) a adopté en première lecture, le 24 juin 2013, la loi Praver-Begin qui prévoit de détruire trente-six villages supplémentaires et de déplacer de force soixante-dix mille Bédouins, regroupés dans sept zones de logement.

Pour la première fois une zone est déclarée fermée et interdite à une catégorie « nationale » non pas pour des raisons « sécuritaires », justification habituelle des autorités. La destruction des villages devient « officielle », pour implanter de nouvelles colonies sionistes à leur place. Cette loi dépouille officiellement les Bédouins de leurs terres et de leurs moyens d'existence traditionnels : en privant de fait cette population de la plupart de ses droits civiques, elle met en cause ses structures sociales et son existence même. Le Tribunal Russell sur la Palestine<sup>3</sup>, lors de sa quatrième session à New-York en octobre 2012, a qualifié ce plan de « sociocide ».

**RÉAGIR FERMEMENT.** Les instances internationales ont bien évidemment poursuivi leur double jeu. En 2011, les Nations Unies ont rappelé que ce plan (et les lois qui s'ensuivraient) contredisait sa recommandation sur les droits économiques, sociaux et culturels et demandait donc à Israël de cesser les démolitions de

villages. En juillet 2012, le parlement de l'Union européenne demandait également à Israël de retirer le plan Praver.

Déclarations de condamnation et, dans le même temps, soutien implicite à la politique israélienne par l'absence de sanctions. Les paroles s'avérant vaines, il est évident que la seule arme efficace réside en une intervention ferme vis-à-vis du gouvernement israélien !

Il revient donc à la société civile, dont nos associations sont partie prenante, de peser au maximum sur les décideurs pour que ce double langage mortifère cesse. Le vote définitif au Parlement israélien n'est pas encore acquis et nous pouvons sensibiliser nos élus pour qu'ils fassent pression pour convaincre des députés israéliens de ne pas adopter cette loi inepte.

Au nom de Palestine33, à la suite du travail du groupe local de Besançon, nous avons écrit aux députés et sénateurs girondins, sollicitant leur intervention auprès du gouvernement français, de l'Union européenne et des instances où ils siègent avec des élus israéliens (comme l'Union inter-parlementaire à Genève). Chacun d'entre nous peut également signer et faire signer la pétition « Arrêtez le plan Praver »<sup>4</sup>.

Cette situation des Bédouins du Naqab nous la connaissons à Palestine33 depuis

de longues années. Nous avons des contacts avec leurs représentants et plusieurs membres du groupe (Jacques Salles, Marie-Thérèse Cavignac, Dany Costeplane et Nadège Edwards) se sont rendus sur place. Nous avons accueilli à Bordeaux Farès Obeid, responsable du Conseil pour la culture au Neguev.

Tout naturellement, nous avons ainsi aidé à la mise en place d'un projet social et culturel : depuis huit ans, Palestine33 participe au financement de la circulation dans le Naqab d'un bibliobus qui permet aux habitants des villages non reconnus d'accéder à la lecture<sup>5</sup>. Une occasion de remercier à nouveau nos amis donateurs et d'appeler à un soutien pour cette action de solidarité concrète.

**Patrick SERRES**

2. Ses recommandations, publiées en 2008, évoquaient un processus de légalisation pour de nombreuses maisons dans les villages bédouins considérés « illégaux ».

3. [russelltribunalonpalestine.com/en]

4. Sur le site AFPS [france-palestine.org]

5. [palestine33.free.fr]

Rubrique > Les actions.

#### BIBLIOGRAPHIE

• Numéro spécial de la revue de l'UJFP, *De l'autre côté* : « Le Désert des Bédouins ».

• Plaque BDS « Stoppons le KKL-FNJ ».



Présentation de la fresque réalisée par les enfants, sur le thème de l'eau, « 8 heures pour la Palestine », le 6 avril 2013, Bordeaux-Bacalan.

La Société palestinienne de secours agricole (PARC<sup>1</sup>) est une importante organisation non gouvernementale palestinienne impliquée dans le développement rural, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions des femmes. Depuis 1992, Palestine33 participe tous les ans à un projet du PARC dans la bande de Gaza, que ce soit l'agriculture urbaine, l'école verte ou les camps d'été pour les enfants des zones défavorisées. Des adhérents s'y rendent chaque fois que cela est possible.

## APERÇU DES ACTIVITÉS DU PARC DANS LES ZONES RURALES DE LA BANDE DE GAZA

LES conditions politiques, économiques et sociales des Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza n'ont pas enregistré de changements significatifs depuis plusieurs années.

La situation politique, au niveau local et externe, reste instable. Le blocus de Gaza par les Israéliens reste important et les espoirs d'une plus grande ouverture côté égyptien ont été déçus. La réconciliation nationale est très difficile, aggravée par le fait qu'Israël doit donner son aval pour qu'un processus électoral puisse se dérouler.

La situation économique et sociale reste fragile et très dépendante des aides extérieures. La crise économique mondiale n'épargne pas les Palestiniens. Le chômage augmente et, avec lui, le nombre des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Un million six cent mille Gazaouis vivent enfermés dans une prison de trois cent vingt kilomètres carrés, que le blocus israélien continue d'asphyxier. Avant le blocus, beaucoup de jeunes allaient à l'université en Cisjordanie ou à l'étranger. Maintenant ils ne peuvent plus bouger, donc les mentalités restent figées et les tentations de l'extrémisme sont plus fortes. Il faudra des années pour retrouver un autre système de valeurs.

Le secteur agricole continue à jouer un rôle important dans l'économie, mais il souffre en permanence des attaques israéliennes et de la fermeture continue de la zone « tampon », le long de la frontière. Les accords d'Oslo avaient prévu une zone neutralisée de cinquante mètres de large. Elle en fait en réalité cinq cents, peut même atteindre un kilomètre, et représente 18 % des terres arables de la bande de Gaza.

Après les vingt-deux jours de l'opération « Plomb durci » en 2008-2009, il



*Fragment de la fresque des enfants.*

avait été annoncé que les paysans auraient des facilités pour cultiver leurs champs dans cette zone, mais ils ne peuvent rien planter qui dépasse soixante-dix centimètres de hauteur et des tirs réguliers la rendent toujours dangereuse. La production est bonne, malgré la sécheresse et le manque d'eau aggravés par la mauvaise qualité de celle qui est disponible.

**ENTRAVES AU COMMERCE.** Une petite partie de la production est achetée par des coopératives, mais c'est une solution insuffisante. Israël n'autorise l'exportation que de quatre produits : les fraises, les poivrons, les tomates-cerises et les fleurs. Et, depuis peu, les plantes aromatiques et médicinales. « Jusqu'à 2007, explique Mohammed Zwayyed, responsable marketing du Parc à Gaza, nous exportions vers l'Europe cinquante millions d'œillets et un million et demi de tonnes de fraises par an. Et l'exportation de légumes était en hausse régulière. Aujourd'hui, nous ne

réussissons même pas à en commercialiser le quart, et comme ce sont des denrées périssables, cela représente une perte sèche pour notre économie. »

D'autre part, l'inondation des marchés palestiniens par des produits israéliens et l'interdiction d'exportation des produits agricoles de Gaza vers la Cisjordanie, donc leur absence de commercialisation, causent d'énormes pertes de revenus aux agriculteurs.

La situation des pêcheurs n'est pas meilleure : le poisson devient inexistant dans la zone de trois milles nautiques où ils sont autorisés à pêcher ; et s'ils s'aventurent un peu plus loin, ils se font tirer dessus par les garde-côtes israéliens.

Bien que des améliorations aient été enregistrées dans le domaine de la défense des libertés d'expression et des droits de l'homme, un grand nombre d'ONG palestiniennes souffrent de la diminution des fonds due à la crise économique mondiale. D'autre part, une grande pression s'exerce sur les ONG locales pour essayer de réduire leur indépendance et leur autonomie. Elles souffrent également de l'augmentation du rôle joué par les ONG internationales.

Les donateurs (USA, Banque mondiale) ne donnent pas d'aide pour l'agriculture, car s'attacher à la terre n'incite pas à partir. Au total, seuls 2,4 % des fonds sont destinés à l'agriculture. L'Autorité palestinienne ne consacre que 1 % de son budget à l'agriculture, contre 34 % à la sécurité... D'où l'importance des ONG telles que le PARC.

Assurer le renforcement du rôle économique du secteur agricole, en particulier de l'agriculture durable, c'est contribuer à la sécurité alimentaire et au

1. Palestinian Agriculture Relief Society, ONG à but non-lucratif.

développement des zones rurales. C'est l'objectif premier du PARC, qui affiche la volonté de développer une politique de qualité, « nous faisons ce que nous disons et nous nous assurons de la qualité de notre travail ». L'organisation s'attache à fournir des services techniquement performants tout en veillant à ce qu'ils correspondent aux besoins et aux attentes des communautés rurales et fassent la meilleure utilisation possible des ressources disponibles. S'adressant à des populations fragilisées, ses perspectives sont autant humanitaires qu'environnementales et existentielles. Le maintien de l'esprit de bénévolat au sein de l'équipe y contribue.

Son travail se déploie sur plusieurs axes. D'abord la réhabilitation des terres agricoles : l'opération « Plomb durci » avait détruit plus de cinquante-cinq mille dounums<sup>2</sup>, dont seulement douze mille ont été réhabilités. Le PARC développe la formation d'agronomes et celle des agriculteurs, en lien avec leurs organisations de base. Des semences de légumes et des plants d'arbres fruitiers ont été distribués aux associations de femmes, formées à la création de jardins familiaux et à l'élevage domestique de volailles sur les terrasses des maisons, dans les cours et entre les immeubles.

Mais le PARC ne se limite pas à apporter des aides aux agriculteurs. Il cherche à renforcer leurs capacités de réaction en étant porteur de propositions pour jouer un rôle dans l'élaboration des lois, afin que le gouvernement local assure



Fragment de la fresque des enfants, « 8 heures pour la Palestine ».

à la population les services vitaux dont les associations sont actuellement en charge.

**SOLIDARITÉ ACTIVE.** Depuis 1992, Palestine33 contribue financièrement, tous les ans, à un projet du PARC à Gaza, que ce soit l'agriculture urbaine, l'école verte ou les camps d'été pour les enfants des zones défavorisées.

En 2012, Palestine33 et le Secours populaire du Gers se sont engagés dans un nouveau projet qui touche des jeunes filles et leurs mères des zones rurales. Les jeunes filles souffrent de différents problèmes, en particulier de l'arrêt de la scola-

risation, qui les prive de la poursuite de leurs études universitaires, en raison de traditions les contraignant à se marier à un âge précoce.

Le but de ce projet est de faire participer vingt-cinq jeunes filles, âgées de douze à dix-neuf ans, et des jeunes femmes (vingt-cinq mères), âgées de trente-deux à quarante ans, à des actions de la société civile, à travers des activités conçues dans cet objectif. Sensibilisées sur leurs droits et encouragées à être collectivement plus actives dans leur communauté, elles ont ainsi obtenu un meilleur accès aux services.

Ce projet était le premier de son genre dans la bande de Gaza et, lors de la visite d'adhérents de Palestine33 dans la bande de Gaza au mois d'avril dernier, les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction quant aux activités développées. Elles en ont suggéré l'extension ainsi que l'élargissement des secteurs ciblés, ces interventions ayant eu un impact important sur l'amélioration du niveau de sensibilisation des femmes et surtout des jeunes filles.

En 2013, ce projet a été reconduit avec un autre groupe de jeunes filles et leurs mères, dans une autre zone de Gaza. Palestine33 et le Secours populaire du Gers, ainsi que le Secours populaire de Gironde, y participent grâce aux dons que ces trois associations reçoivent de leurs adhérents et sympathisants.

**Samia MALLIÉ**



Orange a signé en 2011 un accord de partenariat avec la société israélienne Partner qui installe des relais téléphoniques pour l'armée et les colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés. Orange se rend ainsi complice de la colonisation et l'occupation de la Palestine par Israël. Informations et cartes postales à commander sur [www.bdsfrance.org]

2. 1 dounum (ou dounam) équivaut à 1 000 m<sup>2</sup>, soit 0,1 hectare, représentait sous l'empire ottoman la surface qu'un homme pouvait labourer en un jour.

L'Association France Palestine Solidarité, dont Palestine33 est le groupe girondin, a tenu son quatrième congrès à la Bourse du travail de Saint-Denis les 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers. L'occasion de faire le point, et d'adopter une « feuille de route » pour les deux ans à venir. Certaines questions ont été tranchées, d'autres pas.

## AU CONGRÈS DE L'AFPS DEUX JOURS DE DÉBATS INTENSES

**N**OUS n'étions pas moins de dix Girondins, parmi les plus de deux cents délégués venus de toute la France, à participer le premier week-end de juin au quatrième congrès de l'Association France Palestine Solidarité. Il faut dire que trois membres de Palestine33, groupe de l'AFPS du département de la Gironde, faisaient partie du conseil national sortant (Samia Mallié, Marie-Hélène Roy et Patrick Serres), que Guy Mallié participe au groupe chargé de la publication du bulletin Palestine solidarité, et que André Rosevègue est membre du groupe de travail sur le contenu des manuels scolaires français.

Un congrès, c'est d'abord l'occasion de **faire le point sur la situation**. Et nous savons qu'elle n'est pas brillante pour le peuple palestinien dont nous défendons les droits. Certes, nous avons pu nous réjouir de l'admission de l'État de Palestine à l'ONU comme membre observateur. Certes, nous avons pu nous rappeler les libérations de prisonniers (dont celle de Salah Hamouri, que nous avons reçu l'an dernier à Bordeaux). Certes, nous avons pu enregistrer le développement de la résistance populaire.

Mais les gouvernements israéliens ont poursuivi et intensifié leur politique de colonisation, de discrimination, d'occupation, d'épuration ethnique.

Un congrès, c'est le moment pour **faire le point sur l'activité des deux dernières années**, celle du siège national, de ses groupes de travail, de ses groupes locaux. Bien sûr, on pourrait mieux faire, mais l'AFPS a enregistré d'incontestables progrès. Ses effectifs dépassent maintenant les quatre mille adhérents – c'est encore peu, direz-vous, mais c'est en quatre ans plus d'un tiers d'augmentation. Le nombre des groupes a augmenté, soit par création soit, comme nos amis de Palestine47, par adhésion à l'AFPS d'un

groupe existant. Bien sûr, dans le débat diverses faiblesses et insuffisances ont pu être évoquées – et Palestine33 en a noté plusieurs, sans masquer les siennes.

Un congrès, c'est peut-être surtout **l'adoption d'une « feuille de route » pour les deux ans à venir**, et c'est là que se concentrent les débats les plus rudes. Tous les adhérents ont reçu le bulletin où est reproduit le rapport d'orientation adopté par le congrès, après nombre d'amendements au texte initial proposé par le bureau sortant (ce rapport est également consultable sur le site de l'AFPS). Déjà, le document soumis au congrès avait intégré de nombreuses propositions des groupes locaux, dont certaines des nôtres.

Une question qui était restée en suspens en 2011 est clairement tranchée : le peuple palestinien est victime du **crime d'apartheid** au sens de la convention internationale ayant défini ce crime contre l'Humanité. Il ne s'agit pas de vouloir calquer sur la situation le schéma de l'apartheid sud-africain. D'autant que les figures

emblématiques de la lutte dans ce dernier pays le disent : la situation faite aux Palestiniens est pire que celle qu'ils ont vécu. C'est le grand mérite du Tribunal Russell sur la Palestine de l'avoir établi avec rigueur, et l'AFPS le dit clairement (c'est un des amendements que Palestine33 a proposés) : l'association approuve les termes et les conclusions du Tribunal, et s'engage à les populariser.

Une autre question est restée controversée, celle du périmètre et de l'organisation de la campagne internationale proposée par la société civile palestinienne de **Boycott, de Désinvestissement et de Sanctions** contre Israël tant que cet État ne respecte pas le droit international. Cette campagne prend une ampleur grandissante. Il ne s'agit pas uniquement de refuser les produits des colonies installées par Israël dans les Territoires palestiniens occupés. Il s'agit de dénoncer toutes les firmes qui profitent de l'Occupation, et d'engager un boycott des institutions israéliennes dans les domaines sportif, universitaire et culturel.

L'AFPS participe à cette campagne, soutient devant les tribunaux les militants poursuivis pour avoir appelé au boycott, demande l'abrogation de la circulaire française qui prétend l'interdire en l'assimilant à une forme de discrimination,



Le stand de Palestine33 à la fête du collectif Égalité des droits, Planète Bassens, le 31 août 2013.

## MON PREMIER CONGRÈS

# Émotion (beaucoup) et déception (un peu)

**A**PRÈS une première année passée avec Palestine33, c'est avec un grand plaisir que j'ai pris place en tant que déléguée au congrès national de l'AFPS. Avant toute chose, ce week-end était pour moi l'occasion de rencontrer les acteurs de l'association et surtout de connaître ses positions ainsi que ses orientations sur les actions à venir.

Différents sentiments m'auront traversée durant ces deux jours. Tout d'abord beaucoup de satisfaction de voir la salle pleine de militants venus des quatre coins de la France, luttant pour la même cause : voir un jour la Justice régner en Palestine.

La matinée passa rapidement avec le discours de Jean-Claude Lefort, le président sortant, et le bilan du rapport d'activités. Consacrée à la question des amendements, l'après-midi fut particulièrement intéressante, car sujette aux débats. La discussion me plongea très vite dans l'incompréhension, quand vint le moment d'aborder la question de la campagne BDS... Les colonies seraient-elles des entités indépendantes de la politique d'Israël ? Le boycott est-il seulement un moyen de pression sur les colonies ? N'est-il pas une réponse à l'ensemble des décisions discriminatoires et injustes menées par Israël à l'encontre du peuple palestinien ?

Heureusement Palestine33 était présent pour soulever le débat ! Comment faire comprendre à l'assemblée que, d'une part, la campagne est avant tout née d'un appel de la société civile palestinienne et que, d'autre part, elle est rassembleuse de divers associations et de citoyens internationaux, et non source de divisions comme peuvent le faire entendre les défenseurs du boycott unique des produits des colonies ? De plus, peut-on envisager la traçabilité de produits « made in territoires occupés » alors qu'aujourd'hui Israël est au-dessus de toutes les lois internationales, et qu'il sera très facile pour les Israéliens de faire passer leurs produits comme « légaux » ?

Je crois que je n'arrive tout simplement pas à imaginer étiqueter un produit venant de colonies alors qu'en soi, au XXI<sup>e</sup> siècle, ce terme ne devrait plus exister !

Les échanges auraient pu durer longtemps si les meneurs de séance n'avaient pas clos le débat.

Suivit le discours de Bassem Tamimi, militant palestinien, qui nous offrit une parole émouvante, emplie de paix et de courage malgré le vol de sa terre, l'exil de son peuple, le déchirement de sa famille et ses multiples détentions arbitraires... Comme à chaque fois que la vie en Palestine est évoquée, l'émotion m'envahit, avec toujours cette même impression de ressentir beaucoup plus de violence que ces hommes qui subissent chaque jour l'oppression mais qui paraissent totalement calmes et sans haine. Je sortis donc de l'assemblée troublée et incapable de suivre le protocole à la mairie locale.

J'aurais préféré une soirée conviviale autour d'un bon repas afin de prendre le temps de rencontrer les autres délégués, connaître leurs projets et leurs difficultés... J'ai tout de même apprécié ma ballade en solitaire sur les bords de Seine jusqu'à la maison de Brigitte, militante parisienne, qui a eu la gentillesse de m'accueillir pour ce week-end.

La déception fut grande le lendemain lorsque la majorité décida de rester « observateur » de la campagne BDS (amendement 3.1.1.3.) et plus grande encore quand je sus que l'une des « jeunes » avait été éliminée du Conseil national... Le manque de souffles neufs n'est-il pas annoncé comme l'une des faiblesses de l'association ?

Un bilan de congrès donc assez contrasté. J'ai apprécié le fait de pouvoir débattre des amendements avant de les voter, je regrette simplement certaines résolutions finales un peu trop frileuses à mon goût. J'attends de voir si la stratégie « politiquement correct » qu'ils ont décidé de suivre fera évoluer la politique de notre pays. Je remercie en tout cas Palestine33 de m'avoir invitée et suis fière que le groupe girondin sache garder son libre arbitre dans les revendications et actions de ses adhérents.

Géraldine,  
déléguée de Palestine33

Un badge "virtuel" pour votre profil FB ? [www.bdsfrance.org]



mais préfère centrer son action sur le boycott spécifique des produits des colonies. C'est notamment pour cela que l'AFPS au niveau national n'est que membre observateur de la Campagne BDS France.

On enregistre avec satisfaction que l'Union européenne a été obligée de réactiver les dispositions interdisant à ces produits de bénéficier des clauses de l'accord d'association avec Israël, mais on sait aussi toute la difficulté à obtenir un étiquetage fiable des dits produits. Pour avoir accueilli à Bègles en janvier dernier l'atelier national de la campagne BDS, Palestine33 a estimé, comme d'autres groupes locaux de l'AFPS, que le temps était venu d'adhérer pleinement à ce collectif, ce qui ne nous semble en rien contradictoire avec la poursuite de notre travail tant dans le Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, que dans la Plateforme des ONG pour la Palestine. À une courte majorité, le congrès a préféré garder le statut d'observateur.

Bien d'autres questions ont été abordées. Citons, car c'est un amendement adopté sur notre proposition, la participation à la campagne pour la **libération de Georges Ibrahim Abdallah**, détenu en France depuis trente ans et maintenu en détention pour complaire aux États-Unis et à Israël.

Mais un congrès, ce n'est heureusement pas que cela. C'est la **rencontre joyeuse** avec des militants venus des « quatre coins de l'Hexagone », que l'on découvre ou que l'on retrouve. C'est une soirée festive pour les jeunes délégués (et ceux qui se sentaient encore jeunes...). C'est l'accueil de Bassem Tamimi, invité d'honneur et figure emblématique de la résistance populaire... Ce sont deux jours au terme desquels nous avons plein d'idées et d'envies pour continuer ce combat.

À l'issue du congrès, un nouveau conseil national a été élu (auquel participent Patrick Serres et Jacques Delaveau) qui a porté à la présidence Taoufiq Tahani, de Nanterre, vice-président sortant. Jean-Claude Lefort, qui ne se représentait pas à la présidence après quatre années particulièrement prenantes, a été élu Président d'honneur et continuera son activité au sein du Conseil national, en particulier en direction des parlementaires.

**LES DÉLÉGUÉ(E)S  
DE PALESTINE33  
AU CONGRÈS DE L'AFPS**



## Des nouvelles de là-bas et d'ici



### ❖ L'eau ici et là-bas, les enfants palestiniens et français parlent de l'eau

Dans le cadre du projet de coopération décentralisée entre les municipalités de Tubas (Cisjordanie), Saint Pierre d'Aurillac et Fargues, l'idée originale de rédiger une plaquette sur le thème **de l'eau par les enfants en langues française et arabe** a vu le jour.

Le travail réalisé avec les écoles de Fargues, Saint Pierre et Tubas a consisté à faire émerger les représentations qu'ont les enfants de l'eau, en Palestine et en France, à partir de six questions :

- ♦ Sous quelles formes/états trouve-t-on l'eau dans l'environnement et où ?
- ♦ D'où vient l'eau que j'utilise dans la maison ? Et comment arrive-t-elle ?
- ♦ A quoi peut-on utiliser l'eau ? A quoi sert-elle ?
- ♦ Que devient l'eau après son utilisation ?
- ♦ L'eau est-elle précieuse ? Pourquoi ?

Questions auxquelles les enfants ont répondu par des mots, des phrases, des dessins qui ont servi de support et ont été intégrés à ce livre.

L'eau, la paix pour les générations futures, en Palestine sont les messages de ce livre qui est destiné à inviter les lecteurs à s'interroger sur les questions de l'eau et de la paix. Ce document doit ouvrir le débat, créer des échanges.

Lors du lancement de ce livre le lundi 10 juin à la mairie, le moment fort a été l'échange *via Skype* entre les enfants de Tubas et les élèves de Saint Pierre, en présence des Maires de trois communes. Cet échange timide et émouvant va permettre aux enfants de se rencontrer plus souvent et de discuter de leurs quotidiens respectifs.

Ce livre va servir maintenant de passeport pour amener les enfants de Tubas voir la mer, car même s'ils n'habitent qu'à une cinquantaine de kilomètres de celle-ci, ils n'ont pas le droit de s'y rendre et ne l'ont jamais vue.



En direct avec Tubas ! ...  
lors de la présentation du livret



### ❖ Femmes de Gaza : Saint Pierre a deux nouvelles amies

Héyam et Samaher sont venues de Gaza à l'invitation de l'association Solidarité Al Qarara. Elles étaient accompagnées d'Ibrahim KASHAN et sont membres de l'Association pour les Droits Humains. Leur témoignage nous a bouleversé en décrivant leur quotidien dans la bande de Gaza.

La délégation était sur St Pierre du 27 avril au 3 mai et a participé à diverses manifestations locales.



Avril 2013 : réception officielle de la délégation de Gaza à la Mairie de St Pierre

# QU'EST-CE QU'UN JUIF EN CLASSE DE SIXIÈME ?

**Je ne me risquerai pas à dire ici ce qu'est un Juif. On connaît la réponse d'un rabbin : « Si on demande à trente Juifs ce que c'est qu'être Juif, on obtient trente réponses... au moins ».**<sup>1</sup>

PLUS modestement, je regarde les deux manuels proposés à cette rentrée pour la classe de sixième par Belin et Magnard<sup>2</sup>. Ils suivent bien sûr le programme : les débuts du judaïsme interviennent après l'Orient ancien, les civilisations grecque et romaine, juste avant les débuts du christianisme.

Première remarque : on ne suit pas l'ordre chronologique. L'écriture de la Bible vient donc après la république romaine ou Alexandre le Grand. C'est vrai, il est difficile de suivre l'histoire d'une civilisation tout en assurant simultanément l'ordre chronologique. Il n'empêche : il me semble qu'à la lecture on sent ce passage du polythéisme vers le monothéisme comme un « progrès ».

Deuxième remarque : le programme invite à étudier la civilisation des Hébreux au travers du seul prisme de la religion, même s'il propose de présenter une contextualisation de l'écriture de la Bible (chaque manuel étant libre de son niveau d'interrogation sur l'historicité du document). Que font-ils ? De quoi vivent-ils ? Quelle est leur organisation politique et sociale ? Apparemment, il s'agit de royaumes. Et Magnard précise que « les Hébreux sont un peuple nomade qui se déplace dans le croissant fertile avant de s'installer durablement dans le "pays de Canaan" (appelé Palestine par les Romains) aux XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. » C'est un peu court.

Belin parle des Hébreux, des Israélites et des Juifs comme des noms successifs des descendants de la tribu d'Abraham ; Magnard saute l'étape Israélites, « en -587, la première diaspora commence pour les Hébreux, désormais appelés juifs ». Il y a là quelque chose d'intéressant qui n'est pas explicité : on passe de Hébreux (majuscule) à juifs (minuscule). Cela pourrait correspondre à une compréhension historique : avec la dispersion, les

juifs n'ont plus de commun que la religion et vont s'intégrer dans divers peuples, seule la religion les distinguant du reste de la population. Malheureusement, aucune explication n'est donnée et, sauf si un enseignant y met le doigt, il n'y a aucune chance que l'élève lecteur puisse accéder à cette hypothèse.

Je ne suis pas en train de couper les cheveux en quatre pour le plaisir d'une discussion talmudique.

Tout cela précède la conclusion du chapitre dans les deux manuels : après la destruction du second temple de Jérusalem en 70 après J.-C., la diaspora semble concerner la totalité des Juifs (juifs) qui se regrouperont dans des synagogues sur tout le pourtour méditerranéen<sup>3</sup>.

On sait aujourd'hui que seules les

élites urbaines ont été concernées par l'exil, de même que dans la première diaspora. Et que celle-ci a été, dans les premiers temps, prosélyte<sup>4</sup>. Dire sans autre précision que les Romains ont interdit le culte juif et les synagogues à Jérusalem, et dire que les Juifs dispersés se réunissent dans les synagogues, peut donner l'impression qu'en Palestine il n'y a de Juifs que clandestins.

Bref, les deux manuels encouragent l'idée que Juif et juif n'ont pas besoin d'être distingués. Le peuple juif – qui pense que Dieu lui a donné les Tables de la Loi – continue homogène dans la dispersion.

Et c'est ce peuple qui « reviendra » en Israël. C'est la version sioniste de l'Histoire.



Les royaumes hébreux en 930 av. J.-C. (et les menaces d'invasion) selon Magnard.



Mappemonde (fragment agrandi) de la page de garde de Belin.



Légende de la photo : « Le "pays de Canaan" ou "Terre promise", d'après la Bible. Vue prise aujourd'hui en Israël. » (Magnard, page 113)

## Le local du 8 rue de la Course à Bordeaux perquisitionné

# MANUEL VALLS BOMBE LE TORSE CONTRE LES DÉFENSEURS DE LA JUSTICE SOCIALE

J'exagère ? On est bien sûr dans le non-dit. Il faudra que je le prouve par l'étude des manuels des classes ultérieures.

Mais, alors que dans les chapitres concernant les civilisations présentées, au moins une des abondantes photos montre un monument ou un site archéologique correspondant à l'époque étudiée, dans la double page qui, dans le Magnard, ouvre à l'étude des débuts du judaïsme, celle de droite est entièrement occupée par une photo en couleurs représentant une vaste plaine cultivée traversée par un cours d'eau. Titre : « Le "pays de Canaan" ou "Terre promise", d'après la Bible. Vue prise aujourd'hui en Israël. »

Juste au-dessous, question à l'élève. « J'observe les documents. Dans quelle région du monde les royaumes hébreux sont-ils situés ? »

Si j'ose dire, la messe est dite.

**André ROSEVÈGUE**

P.S. : Belin, page de garde à la fin de l'ouvrage, mappemonde. Israël est indiqué et, à l'emplacement approximatif de la Mer morte, un carré d'à peine un millimètre de côté noté « Territoires palestiniens », soit sensiblement moins de 10 % de la Palestine historique. Rien pour Gaza. Si je dis que le Belin a voulu être juste un peu en avance sur le résultat des négociations, va-t-on m'accuser de mauvais esprit ?

1. Cf. Dominique Vidal, *Le Mal-Être juif*, éditions Agone, 2003.

2. Comme les programmes n'ont pas été modifiés, beaucoup d'établissements ne vont pas changer de manuels, et tous les éditeurs ne se sont pas risqués à sortir des nouveautés.

Magnard. *Histoire Géographie Éducation civique 6<sup>e</sup>*. Coordination d'ouvrage Frédéric Fouletier, Alexandre Ployé, Joëlle Salazar, Hélène Lampin.

Belin. *Histoire Géographie 6<sup>e</sup>*. Direction Stéphan Arias et Eric Chaudron.

3. À ceci près que, dans le chapitre suivant, certains juifs reconnaissent le sage juif Jésus comme le Messie et deviennent ses disciples.

4. Cf. Shlomo Sand, *Comment le peuple juif fut inventé*, Fayard, 2008.

Bordeaux, 18 juillet 2013. Un responsable de Solidaires33 reçoit un coup de téléphone du capitaine de police Z, lui demandant de venir chercher les clés du local syndical au commissariat central car, explique-t-il, « nous avons procédé à une perquisition ». !?!?!? « – Pourquoi avoir procédé à une perquisition dans nos locaux ? – Sur réquisition du procureur de la République. – Il y a une plainte contre qui ? – Contre X, pour chercher à connaître l'identité de la personne qui a forcé une propriété privée. – Vous auriez pu nous avertir de cette intrusion... – Je n'avais pas votre numéro de téléphone. – Et maintenant, comment l'avez-vous eu ? – Il était affiché dans votre local. – Faux. Mon numéro n'est pas affiché dans le local. » Un « Je fais mon travail » clôt la discussion.

Cette perquisition fait suite à l'occupation temporaire d'un immeuble à Bordeaux par plusieurs familles sans abri, avec le soutien des militantEs du DAL33 (comité local de Droit au logement, association loi 1901) qui avaient sollicité en vain les autorités compétentes pour trouver une solution d'hébergement. Ces militantEs, qui organisent la lutte et le soutien des personnes mal logées et sans abri, ont été, le 17 juillet 2013, l'objet de harcèlement par les autorités de police. Quatre d'entre eux ont été mis en garde à vue pendant vingt-quatre heures. Au cours d'une perquisition dans leur logement sans présentation des pièces justificatives, les policiers ont saisi ordinateurs, disques durs et téléphones portables.

C'est pendant cette garde à vue que les autorités de police, soi-disant sur réquisition du procureur, sont allées perquisitionner les locaux du syndicat Solidaires33, sans documents justificatifs ni présence d'un membre de ce syndicat. Il faut dire que Solidaires33 « héberge » DAL33 (ainsi que d'autres associations) qui ne parvient pas à obtenir des locaux auprès de la municipalité de Bordeaux. En l'absence de charges, les militantEs du DAL ont été libérés vers 18 heures, mais seuls deux téléphones ont été restitués. La police a indiqué « qu'elle agissait sur ordre du ministère de l'Intérieur et que le procureur était mobilisé ». À ce jour, nous n'avons reçu ni l'arrêté du procureur, ni le procès-verbal de la perquisition indiquant dans quelles conditions celle-ci a été exécutée.

Cette action a déchaîné la haine de l'extrême droite contre les militants associatifs et syndicaux par le développement d'une propagande mensongère sur des sites web ; des insultes et des menaces de mort ont été proférées sur les téléphones portables, sur le FB de la fédération Droit au logement. Plutôt que de protéger militants et bénévoles dévoués à la cause des personnes sans logis, la police et les autorités cherchent à les accabler et à les criminaliser.

Aujourd'hui, une plainte contre X pour violation de domicile peut-elle autoriser une perquisition des locaux d'une organisation syndicale et du domicile de militants ? Décidément, le ministère de l'Intérieur, avec Monsieur Valls à sa tête, est et restera marqué de la démagogie sécuritaire. La répression ne résout rien des conditions de vie insalubres des citoyens qui vivent dans notre pays. Bomber le torse contre les organisations syndicales et associatives et se déclarer, comme ses prédécesseurs, le premier flic de France, sont des postures pathétiques et indignes, qui méritent à juste titre une mobilisation de tous, afin de réaffirmer : **Un toit c'est un droit !**

**Gilbert HANNA**

P.S. : Une proposition de lettre de protestation auprès du préfet sera faite aux associations et une interpellation intersyndicale sera discutée lors d'une prochaine rencontre.

**14 septembre. LIBOURNE.**

Forum des associations : Table Palestine33 (artisanat, publications sur la Palestine).

**17 septembre. BORDEAUX.**

Soirée du Collectif Georges Ibrahim Abdallah à l'Utopia avec projection du film de Samir Abdallah *Après la guerre, c'est toujours la guerre*, avec René Naba, journaliste, ancien correspondant de l'Agence France Presse, spécialiste du Proche-Orient.

**28-29 septembre. BLAYE.**

Estuaire du monde : Table Palestine33 (artisanat, publications sur la Palestine).

**12 octobre. Cinéma de LAMOTHE ET LANDERRON,** diffusion du film

*Route 60*, d'Alaa Ashkar, avec l'association La Grange, en présence du réalisateur.

**5 novembre. CADILLAC.** Cinéma

Lux, diffusion du film *Route 60*, d'Alaa Ashkar, avec l'association La Grange, en présence du réalisateur.

**samedi 26 octobre.**

**TOUS À LANNEMEZAN !**

Rassemblement pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah devant le centre de détention.

(Déplacement en bus depuis Bordeaux)

**Concert de soutien le 19 octobre**

à 19 heures, salle Pierre Tachou (Bordeaux-Bacalan), avec l'OPA, Fils du Béton et Première ligne. [liberonsgeorges.overblog.com]



## Chronique d'un été 2013

Confronté à la campagne BDS, l'État israélien frappe tout azimut dans une fuite en avant caractéristique d'un État colonial.

**Juin.** Le parlement israélien approuve (première lecture) le plan Prawer (expulsion de 40 000 Bédouins, destruction de 40 villages, appropriation de 80 000 hectares de terre dans le Naqab. L'État sioniste encourage les juifs à s'installer dans cette région et prévoit la mise en place de dix nouvelles colonies. Voilant sa politique coloniale d'arguments écologiques et environnementaux (planter des forêts, faire fleurir le désert...)

**25 juillet.** Israël annonce le déploiement d'un réseau de chemin de fer en Cisjordanie. Construction de 473 kilomètres de voies ferrées (11 lignes), et de 30 stations à l'horizon 2035. Une ligne centrale relierait les villes palestiniennes où la présence de colonies est la plus élevée – Jénine, Naplouse et Hébron – jusqu'à la périphérie de Jérusalem et la ville israélienne de Beersheva dans le Néguev. Une ligne Est-Ouest passerait à travers Hébron, Jéricho et Tulkarem, reliant à Israël les colonies juives d'Ariel, Kiryat Arba et Ma'ale Adumim, toutes en Cisjordanie occupée.

**28 juillet.** Israël bloque le versement de l'aide européenne à la population palestinienne de Cisjordanie après la menace par Bruxelles d'interdire toute aide financière aux organismes juifs présents dans les territoires occupés.

**11 août.** Le ministère israélien du logement publie un appel d'offres pour la construction de plus d'un millier de logements dans les colonies de Cisjordanie (394 unités) et de Jérusalem-Est (793 unités), peu avant la reprise des pourparlers avec les Palestiniens.

**13 août.** En l'espace de trois jours, Israël annonce 2 200 unités coloniales supplémentaires.

### La riposte

« La résistance populaire non violente, est notre seul moyen d'action. »

Mustapha Barghouti

**29 juin.** Plus de 500 personnes manifestent en Avignon dans un dynamisme et une combativité rarement vus dans cette ville. 350 marcheuses et marcheurs parcourent quatorze kilomètres pour le boycott des entreprises agroalimentaires israéliennes. La marche est saluée par RESCOP, regroupement de 38 organisations espagnoles associées à la campagne « Mehadrin dégage ».

**22 juillet.** Les médias hollandais rapportent que deux des plus gros groupes de supermarchés annoncent qu'ils ne vendent plus de produits provenant d'au-delà de la Ligne verte.

**29 juillet.** « Jour de Rage ». Des milliers de citoyens palestiniens d'Israël, de Palestiniens en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et dans les camps de réfugiés, manifestent contre le Plan Prawer.

**31 juillet.** Le fonds de pension géant TIAA-CREF retire la société israélienne SodaStream de son portefeuille. En mars, ses actions SodaStream étaient évaluées à 9 444 292 dollars.

Jacob Cohen, écrivain né à Meknès en 1944 aujourd'hui installé à Paris, déclare à La Clé des ondes, radio libre bordelaise : « La campagne BDS est juste. C'est une arme qui peut se révéler très efficace. Israël, colosse aux pieds d'argile, est affecté par cette action internationale capable de remettre en cause sa légitimité. »

« Aucun État d'apartheid dans le monde n'a duré sans s'écrouler après quelques années. Il n'y aura pas un État binational mais il y aura un État arabe » dixit Amos Oz (cité par Michel Bôle-Richard, *Israël, le nouvel apartheid*, page 199).

Le sionisme à bout de souffle ?

Jacques SALLES

SOURCES [info-palestine.eu]

[youtube.com/watch?v=a-oYef-h9EU]

[ism-france.org] - [ujfp.org]

[france-palestine.org]

[mehadrindegage.org]

## Palestine33

> Abonnement (un an) au journal, 15 €

> Adhésion (selon revenus) à partir de 10 €

Cette cotisation permet de recevoir notre journal (six numéros par an), le bulletin de l'AFPS (quatre numéros par an) et la web-lettre hebdo de l'AFPS.

> Les dons, qui servent à financer les actions de solidarité en Palestine, sont déductibles des impôts (un reçu fiscal sera envoyé).

Pour nous joindre, hormis nos manifestations publiques, écrire à Palestine33, 27 rue de Belgique, 33800, Bordeaux ou palestine33@laposte.net

Plus d'informations : [palestine33.free.fr] et AFPS [france-palestine.org]